MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU
bonifacio-mairie.fr

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

Mercredi 10 avril 2019 à 17 heures 30
à la Mairie de Bonifacio

Sous la
Présidence de Monsieur Jean-Charles Orsucci,
Le Maire,

Etaient Présents :

ORSUCCI Jean-Charles - BEAUMONT Francis – SERRA Jeanne – FABY Denise –TAFANI Patrick – POGGI Toussaint – CULIOLI Marie-Noelle – PIRIOTTU Margherita – SERRA Nicole – ZURIA Carine – LOPEZ Denis - TOURNAYRE Jacques - PAOLANTONACCI Jean Pierre

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

ARCADU Chantal à SERRA Nicole - BOHN Joseph à POGGI Toussaint - PIRO Jean à TOURNAYRE Jacques - MORACCHINI Odile à BEAUMONT Francis – DI MEGLIO Alain à PIRIOTTU Margherita

Absents :

BIDALI Emile – DI MEGLIO Jean-Simon – NANGLARD Karine – TERRAZZONI BUSINARO Tiziana – DEGOTT Claude

Secrétaire :

CULIOLI Marie-Noelle est élue secrétaire de séance

Date de la Convocation : 03 avril 2019

Ordre du jour :

- Vote des Comptes de Gestion du Comptable public:
  - Commune de BONIFACIO
  - CCAS de BONIFACIO
  - Parkings BONIFACIO
  - Eau et Assainissement Bonifacio
  - Port de Bonifacio

- CA M14 – 2018 – BONIFACIO
- CA M14 – 2018 – CCAS BONIFACIO
- CA M14 – 2018 – PARKINGS BONIFACIO
- CA M14 – 2018 – LOTISSEMENT ZA MUSELLA
- CA M49 – 2018 – EAU ET ASSAINISSEMENT BONIFACIO
- CA M4 – 2018 – PORT de BONIFACIO

- Affectation des Résultats

- BP M14 – 2019 – BONIFACIO
- BP M14 – 2019 – CCAS BONIFACIO
- BP M4 – 2019 – PARKINGS BONIFACIO
- BP M49 – 2019 – EAU ET ASSAINISSEMENT BONIFACIO
- BP M4 – 2019 – PORT de BONIFACIO
- BP M14 – 2019 – LOTISSEMENT ZA MUSELLA

- Vote des taxes fiscales 2019

- Questions diverses

L'appel des membres de l'assemblée est réalisé, le Président constate que le quorum est atteint à 17h45.

Il procède au déroulement de l'ordre du jour.

1/ Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités

VU le décret n° 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

CONSIDERANT que le Conseil Municipal droit de prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Percepteur de BONIFACIO pour l'année 2018,

CONSIDERANT la concordance des comptes de gestion : Budget Principal, Budget Port de Plaisance et Budget Eau et Assainissement – Régie des Parkings, Budget Lotissement ZA Musella retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Percepteur de BONIFACIO avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Il convient d'adopter les comptes de gestion du Percepteur de BONIFACIO pour l'exercice 2018 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2018.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de ce compte de gestion :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

2/ Affectation des résultats 2018

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1904

CONSIDERANT qu'en M 14 et en M4, le résultat N-1 dit faire l'objet d'une affectation
Soit lors du budget primitif si le résultat de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement
Soit lors du budget supplémentaire

CONSIDERANT que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Il convient d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL M 14

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	1.200.000,00
Résultat exercice cumulé au 31.12.2018	1.559.749,52
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	259.749,52
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	1.300.000,00

BUDGET PORT M4

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	726.063.43

Résultat exercice cumulé au 31.12.2018	1.154470,98
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	0
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	1.154.470,98

BUDGET PARKINGS M 4

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	200.000,00
Résultat exercice cumulé au 31.12.2018	283.909.08
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	0
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	283.909.08

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M 49

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	100.000,00
Résultat exercice cumulé au 31.12.2018	221.249,30
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	71.249,30
Report à nouveau créditeur en section fonctionnement	150.000,00

BUDGET LOTISSEMENT « ZA MUSELLA » M14

Pour mémoire	
Excédent antérieur reporté	-626.836.89
Résultat exercice cumulé au 31.12.2018	135.800,18
Affectation en réserve compte 1068 en section d'investissement	0,00
Report à nouveau débiteur en section fonctionnement	135.800,18

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette affectation des résultats :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

3/ Approbation des Comptes Administratifs 2018

Monsieur BEAUMONT Francis, délégué aux finances, expose :

CA2018 GESTION DES PARKINGS GESTION DES PARKINGS — Page 2

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 081 612,38	G 2 165 521,46	G-A 83 909,08
	Section d'investissement	B 353 586,04	H 309 011,79	H-B -44 574,25
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 200 000,00	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 010 011,99	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 2 435 198,42	Q = G+H+I+J 3 684 545,24	= Q-P 1 249 346,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 200 105,76	L 89 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 200 105,76	= K+L 89 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 081 612,38	= G+I+K 2 365 521,46	283 909,08
	Section d'investissement	=B+D+F 553 691,80	= H+J+L 1 408 023,78	854 331,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 635 304,18	= G+H+I+J+K+L 3 773 545,24	1 138 241,06

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	151 287,79	G	913 924,86
	Section d'investissement	B	658 251,79	H	119 872,89
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	626 836,89	I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	1 436 376,47	=G+H+I+J	1 033 797,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	205 973,72
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	205 973,72
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	778 124,68	= G+I+K	913 924,86
	Section d'investissement	=B+D+F	658 251,79	= H+J+L	325 846,61
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 436 376,47	= G+H+I+J+K+L	1 239 771,47

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 748 564,29	G 3 176 971,84	G-A 428 407,55
	Section d'investissement	B 943 682,77	H 1 067 025,14	H-B 123 342,37

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 726 063,43
	Report en section d'investissement (001)	D	J 2 629 372,79

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 3 692 247,06	Q = G+H+I+J 7 599 433,20	= Q-P 3 907 186,14

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 113 999,00	L 109 992,71
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 113 999,00	= K+L 109 992,71

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 748 564,29	= G+I+K 3 903 035,27	1 154 470,98
	Section d'investissement	=B+D+F 1 057 681,77	= H+J+L 3 806 390,64	2 748 708,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 806 246,06	= G+H+I+J+K+L 7 709 425,91	3 903 179,85

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 437 892,94	G 559 142,24	G-A 121 249,30
	Section d'investissement	B 2 090 196,53	H 860 929,41	H-B -1 229 267,12
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 100 000,00	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 767 201,81	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 2 528 089,47	Q = G+H+I+J 2 287 273,46	= Q-P -240 816,01

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 325 776,00	L 2 867 792,31
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 325 776,00	= K+L 2 867 792,31

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 437 892,94	= G+I+K 659 142,24	221 249,30
	Section d'investissement	=B+D+F 2 415 972,53	= H+J+L 4 495 923,53	2 079 951,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 853 865,47	= G+H+I+J+K+L 5 155 065,77	2 301 200,30

CA2018 GESTION DES PARKINGS GESTION DES PARKINGS Page 2

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 081 612,38	G 2 165 521,46	G-A 83 909,08
	Section d'investissement	B 353 586,04	H 309 011,79	H-B -44 574,25
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 200 000,00	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 010 011,99	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 2 435 198,42	Q = G+H+I+J 3 684 545,24	= Q-P 1 249 346,82

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 200 105,76	L 89 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 200 105,76	= K+L 89 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 081 612,38	= G+I+K 2 365 521,46	283 909,08
	Section d'investissement	=B+D+F 553 691,80	= H+J+L 1 408 023,78	854 331,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 635 304,18	= G+H+I+J+K+L 3 773 545,24	1 138 241,06

VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité ainsi le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Nicole SERRA, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Jean-Charles ORSUCCI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

S'agissant du CA de la Commune :
M. Di Meglio intervient pour dire que selon lui, plus on participe à la solidarité nationale, plus nos revenus baissent. Cela ne donne pas envie aux commune d'avoir une bonne gestion.
M. le Maire rajoute que l'Etat transfère de plus en plus de compétences aux collectivités mais en enlevant les moyens compensatoires : en 4ans il constate une baisse de 10% des recettes. Il poursuite par l'exemple du poste de surveillance de balistra, selon lui cela devrait être le port qui doit payer les

surveillants mais ce n'est pas le cas, c'est la mairie qui les paye actuellement et je ne trouve pas cela normal. Il rappelle que les bénéfices engendrés étaient réinvestis or l'Etat avec son contrôle fiscale et son assimilation à une entreprise, met la Commune dans une situation non vertueuse.
M. Paolantonacci demande combien d'argent provient des parkings. Il lui est répondu 1200000millions d'euros.
M. le Maire rajoute que la Commune a une politique sociale (service auprès des pers âgées, jeunesse…) ayant pour conséquence une augmentation du fonctionnement. De même, la participation à la communauté de communes, est plus importante avec peut-être pas les retombées escomptées. La non augmentation des charges de fonctionnement de la collectivité, relève selon lui de l'exploit, car il n'y a pas moins de service, au contraire et il y a plus de touristes…c'est par l'investissement aussi que la Commune maintient son investissement. Le budget prévisionnel a été respecté, il n'y a pas d'augmentation des impôts pour les bonifaciens (taxe de séjour, tarifs domaine public…). Il termine par le fait que la Commune s'est lancée dans l'opération grand site pour démontrer à l'Etat que Bonifacio n'est pas qu'une petite ville de 3000habitants.
Mme Degott fait une digression et évoque les problèmes de clim à l'hôpital de Bonifacio dont le montant des travaux serait pour le directeur trop conséquent. Il lui est répondu qu'une partie de l'EHPAD appartient à la CdC et le reste à l'Etat, c'est donc à eux d'intervenir.

S'agissant du CA du port :
M. le Maire insiste sur l'augmentation des recettes. Il revient également sur le projet vertueux de la « catena » qui se terminera en 2022, puisqu'il doit être soumis à différentes études et à un concours d'architecte, conditions demandées par l'Etat. S'il s'avère que le cout est trop important, le projet ne naitra pas.

A l'issue de cette présentation, il est procédé au vote de ces comptes administratifs 2018 :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
17	0	1

Le Maire ne prend pas part au vote.

Proposition adoptée.

<u>4/ Approbation des budgets principal et annexes 2019</u>

Le Maire expose :

VU le décret n° 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2,

VU les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Il est proposé aux conseillers d'adopter les budgets comme suit :

- le Budget Primitif de la Commune de Bonifacio de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Budget Principal Bonifacio – M14 – 2019		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8.759.998,00 €	8.759.998,00 €
Investissement	12.057.553,19 €	12.057.553,19 €

- le Budget Primitif Annexe Port de Bonifacio de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Budget Annexe Port de Bonifacio – M4 – 2019		
Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	4.008.302,98 €	4.008.302,98 €
Investissement	3.796.958,33 €	3.796.958,33 €

- le Budget Primitif Annexe Gestion des Parkings Bonifacio de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Budget Annexe Gestion des Parkings – M4 – 2019		
Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.421.509,08 €	2.421.509,08 €
Investissement	1.199.937,74 €	1.199.937,74 €

- le Budget Primitif Annexe Eau Assainissement Bonifacio de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Budget Annexe Eau Assainissement – M49 – 2019		
Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	720.000,00 €	720.000,00 €
Investissement	4.300.590,97 €	4.300.590,97 €

- le Budget Primitif Annexe Lotissement communal ZA Musella – Bonifacio de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Budget Annexe Lotissement communal ZA Musella – M14 – 2019		
Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	434.805,18 €	434.805,18 €
Investissement	589.578,90 €	589.578,90 €

S'agissant du budget principal :
M. Di Meglio demande sur quel chapitre sont intégrés les personnels saisonniers. Il lui est répondu le chapitre 012.
M. le Maire déplore des pertes sur les taxes de séjour
Mme Serra explique qu'actuellement les loueurs donnent des dates de locations précises et payent moins mais la Commune n'a aucun moyen de vérifier les dates déclarées c'est pourquoi la Commune va se doter d'un programme plus performant afin d'y palier.
M. Beaumont rajoute qu'au niveau de l'investissement, la crèche représente près de 2100000millions d'euros investis, ensuite la Commune a entrepris de nombreux projets : la haute ville, le tennis couvert, la caserne des pompiers avec un cout de 250000euros, le quartier Brancuccio…

M. le Maire pose la question si cela n'est pas mieux de recourir à l'emprunt pour réaliser certains projets tel que pour l'acquisition foncière.

S'agissant du budget port
M. paolantonacci s'interroge sur les 750000 euros imputés à l'impot sur les societes. Il lui est répondu que ce sont des provisions si des arriérés étaient réclamés à la Commune.

S'agissant du budget parking
M. le Maire rajoute que cela englobe les terrains à acquerir, la mise à dispo de bus à la societe massimi…
M. Di Meglio souhaiterait savoir quels terrains pourraient être acquis. Il lui est répondu par exemple le parking actuel loué à l'hôpital.

S'agissant du budget eau et assainissementt
M. le Maire précise qu'au niveau de l'investissement l'usine de potabilisation et le réseau haute ville, en font partie.

S'agissant du budget za
M. le Maire explique que Mme la sous-préfète estime que le projet relève désormais de la communauté de communes, la Commune ne peut pas prendre la main, ainsi la 3e tranche est bloquée pour le moment.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de ces budgets 2019 :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

5/ Fixation taxes communales 2019

Monsieur le Maire expose :

La direction des services fiscaux vient de nous notifier les bases d'impositions 2019 nécessaires au calcul des taxes directes locales ainsi :

Taxe d'habitation	11.307.000 €
Taxe foncière bâtie	8.359.000 €
Taxe foncière non bâtie	78.700 €

Il est proposé de maintenir pour l'année 2019, les taux d'imposition votés depuis 2008, à savoir :

Taxe d'habitation	19,11 %
Taxe foncière (bâtie)	8,49 %
Taxe foncière (non bâtie)	90,63 %

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette fixation des taxes communales 2019 :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

6/ Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2.500.000,00 € auprès du Crédit Agricole Corse pour le financement de la Réhabilitation de la Haute Ville de Bonifacio

Le Maire rappelle que la Réhabilitation de la Haute Ville de Bonifacio a été décidée et qu'il convient de recourir à l'emprunt afin de couvrir une partie de notre autofinancement.

Aussi, pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole Corse un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2.500.000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 2.500.000 euros

Durée d'amortissement : 20 ans / 240 mois

Différé : 0 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Nombre d'échéances : 80

Taux d'intérêt fixe : 1,90 %

Frais de gestion : 0,00 %

Frais de dossier : 5.000,00 €

Amortissement : amortissement constant du capital (échéances dégressives) – intérêts perçus à terme échu

Date de valeur de la réalisation : 30/04/2019

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de ce prêt :

VOTE POUR	VOTE	NE PREND

	CONTRE	PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

7/ Centre Multi-Accueil « Marguerite Bobbia » : augmentation de la capacité d'accueil à 40 places

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée les excellents résultats en termes de fréquentation du Centre Multi-Accueil « Marguerite Bobbia », bénéficiant d'un agrément de 35 places.

De plus, le sursaut démographique récent a impliqué la constitution d'une importante liste d'attente et il convient, en anticipant la réalisation du nouveau centre multi-accueil à Montlaur, de répondre au mieux à la demande existante.

Pour ce faire, il a été sollicité la Collectivité de Corse à travers le service Protection Maternelle et Infantile, afin d'obtenir une augmentation de notre agrément à 40 places.

Par courrier en date du 22 mars 2019, cette dernière a répondu favorablement à cette demande.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la capacité d'accueil du Centre Multi-Accueil « Marguerite Bobbia » à 40 places. Le taux d'accueil pouvant être porté à 115%.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette augmentation de capacité :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

8/ Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

M. le Maire expose :

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110
Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Il est demandé au conseil municipal :

- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

• d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
• d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

- Annule les précédentes dispositions prises en la matière

Ces crédits seront prévus aux budgets de la collectivité.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette création :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

<u>9/ Mise à disposition d'un poste à quai dans le port de Bonifacio pour la Brigade Nautique – gendarmerie nationale</u>

Le Maire expose :

La Commune a été sollicitée par la Gendarmerie Nationale afin de mettre à disposition un poste à quai dans le port de plaisance pour l'embarcation de la Brigade Nautique. Celle-ci est d'une longueur inférieure à 8 mètres et était positionnée dans le port de Cavallo les saisons précédentes.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition à titre gratuit, d'un poste à quai, dans le port de Bonifacio, pour l'embarcation de la Brigade Nautique de la gendarmerie nationale.

A l'issue de cette présentation, le Président, propose le vote de cette mise à disposition :

VOTE POUR	VOTE CONTRE	NE PREND PAS PART AU VOTE
18	0	0

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h10.

Le Secrétaire de séance,
CULIOLI Marie-Noelle